



S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Présenter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Susciter une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre son appropriation au sein de l'établissement ou du service
- Apporter des précisions méthodologiques qui permettront d'enrichir les démarches engagées ou à venir
- Permettre aux professionnels de réfléchir à l'adaptation de leurs pratiques afin d'améliorer l'accompagnement des personnes en termes de coopération et de coordination du parcours

CONTENUS

- Analyse du contenu de la recommandation :

Les recommandations :

- Anticipation des besoins particuliers que nécessitent les transitions
- Identification des besoins, attentes, et aspirations de la personne et de son entourage
- Les acteurs de la dynamique du projet de vie de la personne
- Construction du dispositif ressource sur le territoire
- Mise en œuvre des réponses apportées à la personne par le dispositif ressource
- Mise en œuvre des actions du dispositif ressource et interconnaissance des acteurs

Les outils :

- La personne
- L'entourage
- La fonction de coordination et les formes juridiques
- Les fiches acteurs

- Identification des moyens à mettre en œuvre pour une appropriation de la recommandation par l'ensemble des professionnels de la structure

MÉTHODE ET MOYENS

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Travail collectif et en petits groupes

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de la formation :

ORS-CREAI Normandie
3, place de l'Europe
14200 Hérouville-Saint-Clair

Date et horaires :

8 novembre 2018
9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Intervenant :

Conseiller technique de l'ORS-CREAI
Normandie

Personnes concernées :

Equipes et encadrants d'ESSMS,
responsables d'organismes gestionnaires,
d'associations d'utilisateurs et/ou de
représentants d'utilisateurs.

Coût de la formation :

- Contribuant volontaire : 190 € par jour et par personne
- Non contribuant volontaire : 280 € par jour et par personne

En fonction des demandes, une session peut être organisée sur Rouen ou en intra-établissement